



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 1564

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences liées à l'évolution de la maladie d'Alzheimer. Cette maladie est devenue, au regard de sa progression, un vrai problème de santé publique et un problème de société. Un rapport a d'ailleurs été remis au Gouvernement fin 2000. Aussi, lui demande-t-il de préciser les intentions du Gouvernement sur l'analyse et la mise en oeuvre des mesures appropriées pour répondre aux préoccupations des malades et des familles.

## Texte de la réponse

Le rapport de M. le professeur Girard, publié en 2000, proposait des pistes d'action à ce problème de santé publique que constitue la maladie d'Alzheimer, qui touche environ 400 000 personnes par an. A ces aspects épidémiologiques, il faut ajouter les particularités cliniques de ces démences qui altèrent les capacités cognitives, provoquant des troubles du comportement et une perte d'autonomie. Les conséquences de cette maladie sont éprouvantes pour les malades et leur entourage. Ce constat a motivé l'élaboration d'un programme d'actions destiné aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, présenté le 1er octobre 2001 et précisé dans la circulaire n° 2002/222 du 16 avril 2002. Le comité de suivi de ce programme a été constitué et s'est réuni en vue de planifier la mise en oeuvre des différentes actions. Trois groupes de travail chargés de la recherche, de la formation et de la réflexion éthique ont également été désignés. Le comité scientifique chargé d'adapter la grille d'évaluation de la dépendance « AGGIR » a commencé ses travaux. Concernant la création et le renforcement des consultations mémoire, les agences régionales de l'hospitalisation ont reçu en décembre 2001 une quote-part de l'enveloppe des 6,1 millions d'euros au prorata du nombre de personnes âgées de leur région. Les centres de ressource et de recherche sont en cours de labellisation. Pour développer les accueils de jour et les hébergements temporaires, une enveloppe d'un montant de 12,1 millions d'euros a été notifiée en début de campagne budgétaire 2002. Dans le domaine de la recherche, la direction générale de la santé soutient financièrement un projet de l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives. Les études concernant la réalisation d'outils de diagnostic adaptés à la pratique de ville pour les médecins généralistes, l'élaboration d'un projet pédagogique et d'un module d'éducation à la santé et de prévention des complications dans les troubles démentiels et la réalisation d'outils de formation viennent de débiter.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1564

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 août 2002, page 2846

**Réponse publiée le** : 14 octobre 2002, page 3606